

N°67 novembre 2018

EDITO

Du 29 novembre au 6 décembre prochains auront lieu les élections professionnelles dans l'Éducation Nationale. Moment fort de la vie syndicale, ces élections détermineront les représentants des personnels – titulaires ou non-titulaires – pour les 4 ans à venir.

Face à des politiques de plus en plus dictées par la rentabilité et l'individualisme, face à ce « nouveau monde », modèle de société ultra libéral, le SNUEP-FSU et la FSU se battent pour la défense et la qualité du service public, le respect du statut et des droits des personnels.

Ces élections sont essentielles puisque ce sont elles qui légitime notre représentativité. Notamment le résultat aux comités techniques déterminent notre droit à négocier et instaure le rapport de forces. Ce rapport de forces est essentiel à l'heure où le gouvernement ne cache pas sa volonté d'en finir avec le modèle historique de la Fonction publique, à l'heure où le Ministre de l'Éducation Nationale supprime des postes et entérine la casse du lycée professionnel public.

Alors que le gouvernement ne dissimule pas sa volonté de contourner les représentants des personnels en vidant de leurs prérogatives les instances démocratiques de dialogue social que sont les CAP, les CT et les CHSCT, ces élections sont lourdes d'enjeux pour les personnels et pour les organisations syndicales. La question de la participation est donc cruciale : **il faut voter et faire voter autour de soi, SNUEP-FSU et FSU !**

Le 28 mai 2018, le ministre JM Blanquer annonçait sa réforme de la voie professionnelle. Depuis la rentrée scolaire, le SNUEP-FSU alerte les collègues sur les dangers de cette réforme. Nous devons continuer notre mobilisation face aux dangers que porte cette réforme : diminution des horaires, la seconde « famille de métiers », le mixage des publics et des parcours, co-intervention imposée ! En votant SNUEP-FSU, vous renforcerez le poids de notre syndicat lors des négociations avec le ministère, vous ferez entendre votre voix, celles de PLP qui sont attachés à un service public d'enseignement de qualité pour toutes et tous les élèves, celles de PLP qui ne veulent pas que les élèves de la voie professionnelle soient à nouveau sacrifiés sur l'autel de la rentabilité en diminuant leur temps d'enseignement.

Ce journal est conçu par l'équipe académique du SNUEP-FSU, nous sommes tou-tes enseignant-es et présent-es dans nos établissements, il n'y a pas de permanents. **Si nos mandats et nos pratiques sont en accord avec votre idée du syndicalisme, n'hésitez pas, rejoignez-nous et du 29 novembre au 6 décembre, votez et faites voter pour le SNUEP-FSU et la FSU !**

Cécile CHÉNÉ
Secrétaire académique



SNUEP-FSU Nantes
Bourse du travail
14 Place Imbach
49100 Angers

sa.nantes@snupe.fr
07 68 06 76 64
<http://nantes.snupe.fr>

> Edito	01
> Comment voter ? Liste SNUEP, les scrutins	02
> Profession de foi	03
> Non titulaires, Enseignement adapté	04
> Dossier : réforme de la voie professionnelle	05- 08

Encart : Liste CTA

Elections professionnelles

Comment voter ?

1 Créez votre espace de vote :

- Si ce n'est pas encore fait, allez sur <http://www.education.gouv.fr/electionspro2018>.
- Saisissez votre boîte mail professionnelle, adresse académique (prenom.nom@ac-nantes.fr)
- Choisissez un mot de passe de 8 caractères dont 1 lettre majuscule et un chiffre.
- Validez.
- Ouvrez votre boîte mail professionnelle et confirmez en cliquant sur le lien dans le message reçu pour confirmation.

2 Réception de votre identifiant de vote :

- Il sera : - remis en main propre en établissement,
- reçu par voie postale si vous êtes en congés longs, détachement, - envoyé sur votre boîte mail si vous êtes non titulaire.

3 Vote

Le vote est ouvert du 29 novembre au 6 décembre 17 h (entrer « dans le bureau de vote » avant 16 h 50).

- Allez sur <http://www.education.gouv.fr/electionspro2018>.
- Connectez vous à votre espace de vote.
- Saisissez votre identifiant et votre mot de passe.
- Choisissez un scrutin.
- Choisissez la liste.
- Validez le choix en cliquant sur voter.
- **Vérifiez que vous avez bien choisi la liste FSU ou SNUEP-FSU.**
- Confirmez votre choix.
- Prenez votre reçu, preuve que votre vote a été enregistré (papier ou fichier pdf).
- Si vous n'obtenez pas de reçu, il faut voter à nouveau.**
- Effectuez les votes aux autres scrutins de la même façon.

Votez dès le 29 novembre !

Élection à la commission administrative paritaire académique des professeurs de lycée professionnel

Académie de NANTES
Élections professionnelles 2018
Liste présentée par le



**LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC**

10 Titulaires, 10 Suppléants
10 Femmes, 10 Hommes

CLASSE EXCEPTIONNELLE ET HORS CLASSE

1.	Mme RUFFIN Sylviane	Lettres-Histoire	49	LP Paul Emile Victor - AVRILLE
2.	M. WYKHUYSE Frédéric	Maths-Sciences	44	SEP LPO Les Bourdonnières - NANTES
3.	Mme COURSON Nelly	Biotechnologie-S.E.	72	SEP LPO Le Mans Sud - LE MANS
4.	M. DJERBI Lassaâd	Electronique	49	SEP LPO Chevrollier - ANGERS
5.	Mme LAFARGE Isabelle	Maths-Sciences	72	LP Funay/Hélène Boucher - LE MANS
6.	M. BERNARD Antoine	Vente	49	SEP LPO Europe Schuman - CHOLET
7.	Mme GRIMAUD Françoise	Maths-Sciences	44	SEP LPO Monge La Chauvinière - NANTES
8.	Mme BOUTHIER Edith	Lettres-Anglais	72	SEP LPO Perseigne - MAMERS

CLASSE NORMALE

1.	Mme CHENE Cécile	Lettres-Histoire	49	EREA Les Terres Rouges - SAINT BARTHELEMY D'ANJOU
2.	M. BERTRAND Serge	Maths-Sciences	72	SEP LPO Robert Garnier - LA FERTE BERNARD
3.	Mme JAUNET Catherine	Maths-Sciences	72	SEP LPO Perseigne - MAMERS
4.	M. LE DOUARON Loïc	Génie Civil C.E.	53	LP Gaston Lesnard - LAVAL
5.	Mme CHAISNOT Yolande	Maths-Sciences	49	LP Paul-Emile Victor - AVRILLE
6.	M. HAFID Mickaël	Maths-Sciences	44	SEP LPO Monge La Chauvinière - NANTES
7.	Mme DUPE Marie	Lettres-Histoire	72	SEP LPO D'Estournelle de Constant - LA FLECHE
8.	M. HUE Charles-Alexandre	Horticulture	49	SEGPA Collège Félix Landreau - ANGERS
9.	Mme MEME Mélanie	Biotechnologie-S.E.	44	SEGPA Collège La Ville aux roses - CHATEAUBRIANT
10.	M. DERVE Cyrille	Economie-Gestion opt G. A.	53	LP Robert Buron - LAVAL
11.	M. BERTHIER Lionel	Génie Mécanique Construction	85	Collège Michel Ragon - SAINT HILAIRE DE LOULAY
12.	M. BIARDEAU Jean-Philippe	Génie Mécanique opt Construction Mécanique	44	SEP LPO Guy Môquet - Etienne Lenoir - CHATEAUBRIANT

Les scrutins : qui vote pour quelles instances ?

	CTM	CAPN	CTA	CAPA	CCP
TITULAIRES PLP					
NON-TITULAIRES					
STAGIAIRES PLP					

Comité Technique Ministériel et Académique (CTM et CTA)

- pour la défense d'une politique ambitieuse pour l'Education Nationale

Votez



Commission Administrative Paritaire Nationale et Académique (CAPN et CAPA)

- pour suivre vos mutations et vos carrières

Votez



Commissions Consultative Paritaire (CCP)

- pour suivre vos affectations, défendre votre droit au CDI

Votez



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018

CAPA | PLP



LE SYNDICAT
DE L'ENSEIGNEMENT
PROFESSIONNEL
PUBLIC

ACADEMIE DE NANTES

DES ÉLU-ES POUR VOUS DÉFENDRE !



Vous serez représentés au sein de la Commission Paritaire Académique par des élu-es travaillant dans les établissements, au fait des réalités professionnelles, soucieux d'améliorer vos conditions d'affectation, de travail, de carrière, construisant avec vous analyses et propositions sur tous les débats éducatifs, dans l'intérêt des élèves et le respect des missions et des statuts des personnels.

Le SNUEP-FSU refuse la fusion des Comités Techniques et des CHS-CT, et la limitation des CAPA au disciplinaire. La mise en place des CHS-CT dans l'Education Nationale a permis de mettre à jour nos conditions de travail dégradées. La fusion serait un recul pour tou.tes les agent.es.

Les commissaires paritaires du SNUEP-FSU garantissent un traitement équitable pour tou.tes les agent.es dans le déroulement de carrière et les mutations.

Le SNUEP-FSU refuse la « réforme » de la voie professionnelle. Le volume horaire de formation pour les élèves de bac pro ne permettra plus une professionnalisation satisfaisante, une poursuite d'étude. Le regroupement dans la même section d'élèves qui prépareront un CAP en 1 ; 2 ou 3 ans est une aberration pédagogique.

VALORISER L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC ET LAÏQUE, UNE EXIGENCE SOCIALE ! RASSEMBLÉ-ES AVEC LE SNUEP-FSU !



- La diminution des heures disciplinaires pour les élèves et la dévalorisation des contenus enseignés.
- La politique régionale du tout apprentissage au détriment de la voie scolaire.
- Les secondes familles de métiers dans le cadre du Bac pro en 3 ans.
- La casse du service public.
- Le « Tout CCF » et évaluation permanente.



- Des grilles horaires hebdomadaires pour toutes les disciplines et davantage de dédoublements.
- Un cursus en 4 ans pour le Bac pro et la création d'un CAP en 3 ans pour public désigné.
- Une offre de formation sous statut scolaire diversifiée, élargie et équilibrée.
- Le respect du paritarisme.
- Une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

« Grâce à l'intervention des élu.es du SNUEP-FSU en CAPA, j'ai pu obtenir une mutation à titre définitif. 3 collègues ont eu une amélioration lors de la phase intra-académique. »

Claire C... 72

« Les élu.es du SNUEP-FSU ont rappelé les droits des PLP à ma direction ce qui m'a permis de participer aux stages de formation syndicale académiques. »

Bruno T... 49

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE JE VOTE SNUEP-FSU ET FSU



Cette année a eu lieu la dernière session des recrutements réservés Sauvadet. Pour les disciplines de lycée professionnel, elle est un véritable échec car seuls 25 % des postes ont été pourvus. Pour autant, ce n'est pas le fait de la régression de la précarité dans l'Éducation Nationale car le nombre d'enseignant-es non-titulaires n'a jamais été aussi fort dans nos établissements. Plus d'un-e enseignant-e sur dix est aujourd'hui contractuel-le dans la voie professionnelle publique sous statut scolaire, 2 fois plus qu'en lycée général et technologique. Leur recrutement n'a jamais été aussi fort que ses dix dernières années.

L'adoption en 2017 d'une circulaire académique, venant préciser le décret d'août 2016, devait permettre d'encadrer davantage le recrutement, la rémunération et les conditions d'emplois des agents non-titulaires. Les grilles adoptées alors, bénéficiant prioritairement aux nouvelles et nouveaux recruté-es, les collègues en CDD, recrutés antérieurement, n'ont majoritairement pas pu obtenir de

reclassement, entraînant des disparités salariales inacceptables que le SNUEP-FSU dénonce.

Les commissions consultatives paritaires constituent aujourd'hui le seul lieu où les agents non-titulaires peuvent faire entendre leurs revendications auprès des rectorats. A l'heure où une menace forte pèse sur le paritarisme, **il est encore plus important d'afficher son soutien au SNUEP-FSU et à la FSU lors des prochaines élections professionnelles** pour continuer à être représenté et entendu.

Le SNUEP-FSU continue d'affirmer que les besoins pérennes du service public et les besoins de remplacement doivent être assurés par des personnels titulaires, réclame l'arrêt de l'emploi de nouveaux et nouvelles contractuel-les et la mise en place d'un nouveau plan de titularisation rapide ouvert à toutes et tous.



Enseignement adapté : EREA/SEGPA

Alors que l'inclusion semble avoir remplacé l'adaptation scolaire, au moins dans la formation des enseignant-e-s, puisque le 2 CASH (Certificat Complémentaire pour les enseignements Adaptés et la Scolarisation des élèves en situation de Handicap) est devenu CAPPEI (Certificat d'Aptitude Pédagogique aux Pratiques de l'Éducation Inclusive), le SNUEP-FSU et la FSU ont rappelé leur attachement aux structures de l'enseignement adapté lors des **Etats Généraux de la SEGPA en janvier 2018** : « *La SEGPA est un outil efficace contre l'échec scolaire, elle produit des parcours de réussite, notamment vers la voie professionnelle, et permet de lutter efficacement contre le décrochage scolaire en s'appuyant sur des pédagogies positives et exigeantes du « toutes et tous capables ».*

Ne sacrifions pas les élèves, qui ont besoin des structures actuelles !

La SEGPA est une voie de réussite pour de nombreux élèves. Elle permet d'accéder à des formations qualifiantes et d'obtenir des diplômes. Elle contribue à la démocratisation scolaire.

Les personnels exerçant dans ces structures jouent un rôle essentiel dans la formation des futurs citoyens et citoyennes, dans leur émancipation et dans leur insertion sociale et professionnelle. La circulaire d'octobre 2015 sur les SEGPA n'a pas permis d'améliorer les conditions d'exercice et d'accueil des élèves dans ces structures. Les conditions d'étude des élèves et de travail des enseignants se sont dégradées.

L'orientation à l'issue de la 6^{ème} et non plus à l'issue du CM2 impactent aussi les EREA. Tendront-ils à devenir des LEA uniquement ? Cette rentrée a vu l'application de la circulaire EREA dans les 4 établissements de l'académie : les nuitées étant désormais effectuées par des AED. Ce changement n'est pas forcément vécu partout de la même façon, en lien avec l'histoire de chaque EREA. **La FSU avait insisté en audience auprès du recteur en mai dernier sur l'importance de la formation de ces nouveaux personnels pour permettre une stabilité dans les postes. Nous resterons vigilants sur cette mise en place.**

Pour que le métier d'enseignant-e en structure adaptée reste attractif, l'État doit former tous les personnels exerçant en SEGPA/EREA. On semble loin du compte cette année, quand on voit le faible taux de départ en formation des collègues PLP en CAPPEI. Nous avons attiré l'attention du rectorat sur l'aspect discriminatoire de la demande de départ en formation qui mentionne la possibilité d'un remplacement à l'interne... Les progrès qu'apportait cette formation par rapport au 2CASH (plus de temps de formation et surtout formation sur le temps de travail) est mise à mal par cette question du remplacement.

Le SNUEP-FSU et la FSU revendiquent une augmentation du nombre de TZR dans l'académie de Nantes pour permettre à tous les collègues souhaitant faire la formation CAPPEI de pouvoir le faire.

Du 29 novembre au 6 décembre, pour mon métier de PLP, je vote et je fais voter SNUEP-FSU et FSU.

M. Blanquer a présenté un dossier de presse le 28 mai 2018 pour annoncer une réforme de la voie professionnelle. M. Blanquer s'est appuyé sur le rapport Calvez-Marcon, remis le 22 février 2018. La mission de Mme Calvez et M. Marcon a commencé en novembre 2017. Dans ce dossier de presse, toute la réforme est déjà cadrée. Il y a une liste de « 12 points clés pour une voie professionnelle rénovée ». **En détaillant ces 12 points, vous constaterez que le projet de M. Blanquer est la casse de la voie professionnelle sous statut scolaire.**

1.Des campus d'excellence ancrés dans les territoires

Les Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) ont été introduits dans l'annexe de la loi de refondation de juillet 2013. L'introduction dans la loi de ce concept devait permettre le financement par les régions de nouvelles structures permettant entre autres d'améliorer les conditions d'accueil et de vie des lycéens professionnels.

Ce terme « campus » est une illusion. Actuellement, il existe 78 CMQ dont 3 fonctionnent réellement. Qu'est-ce un campus ? Un campus est une mise en réseau d'établissements : publics/privés ; secondaires/supérieurs ; scolaires/apprentis/adultes. Toutes les formations d'un établissement ne participent pas au réseau. Le CMQ de l'aéronautique Pays-de-Loire rassemble un CAP de Pontchâteau, un bac pro d'un lycée privé de Saint Sylvain d'Anjou, un BTS du Mans Sud, un diplôme d'ingénieur de Laval, etc. Dans ce CMQ, l'entreprise partenaire est Airbus à laquelle est associée son réseau de sous-traitance et les entreprises de travail temporaire.

Ces campus sont bien souvent des coquilles vides, des mises en réseau d'établissements sans moyen supplémentaire et sans amélioration des conditions de vie des lycéen-nes (nouvelle internat, complexe sportif...). Par contre, ces mise en réseau ont été le prétexte pour imposer le développement du mixage des parcours et des publics. Malgré ce constat très négatif, le ministre persiste à vouloir développer ces campus alors que les régions n'ont démontré que peu d'appétence pour leurs financements.

Ces campus d'excellence proposés par JM Blanquer résultent d'une préconisation du rapport Calvez/Marcon sous prétexte de décloisonner l'enseignement professionnel et de permettre des expérimentations, pour développer la mixité des publics et des parcours, et la mutualisation des plateaux techniques. 3 campus seront créés par région.

Le statut du directeur opérationnel de ces campus d'excellence reste à définir, est-ce un enseignant ? Un professionnel ?

2.Un appel à projet PIA3 doté de 50 M€ en faveur de la voie professionnelle

Il s'agit là d'un effet d'annonce, 50 M€ c'est très peu par rapport au budget global de la formation professionnelle.

Ce Projet Investissement Avenir (PIA) est très insuffisant et

ne concerne pas uniquement les élèves de LP mais la globalité des publics concernés par la Voie Professionnelle, y compris le supérieur.

Il génère un problème d'inégalité sur le territoire en fonction des campus qui percevront ou ne percevront pas une part de cet investissement.

Le SNUEP-FSU revendique un vrai plan d'investissement en faveur de l'enseignement professionnel scolaire public.

3.De l'apprentissage dans tous les LP

Le SNUEP-FSU alerte depuis longtemps sur les dangers du mixage des publics et des parcours. Les différents statuts des jeunes et les risques liés aux ruptures de contrat d'apprentissage seront générateurs de problèmes pédagogiques.

Le mixage n'est pas sans conséquences pour les enseignant-es. En effet, le temps de formation n'étant pas le même, on peut craindre une remise en cause du statut des

PLP avec une volonté de tendre vers une annualisation du temps de travail.

Les conditions de travail peuvent s'en retrouver dégradées. L'enseignant-e doit s'adapter au rythme décalé des élèves et des apprentis. Cela constitue une difficulté non

négligeable pour mettre en place une progression pédagogique ou un plan de formation cohérent. Les retards et absences des apprentis sont recensés par les établissements scolaires mais les suites dépendent de leurs entreprises..

Par ailleurs, l'introduction de sections ou d'unités d'apprentissage dans chaque LP ne saurait masquer, par un financement nouveau lié à la TA, une baisse conséquente de la part Hors quota.

Enfin, la présence de l'apprentissage dans les LP contribue à la privatisation de la formation professionnelle ainsi soumise à la mainmise des branches professionnelles.

4.Le développement des formations tournées vers les métiers d'avenir.

Le ministre évoque régulièrement la nécessité de répondre aux transitions écologiques, numériques ou technologiques et de mettre en place des formations professionnelles adaptées à ces nouveaux enjeux économiques. Or, quand on questionne les projets concrets de nouvelle carte de



formation ou encore les nouvelles filières insérantes qu'il compte mettre en œuvre : la réponse est éclairante. Soit il évoque l'intégration dans les référentiels de notions liées au « verdissement » de diplômes ou à l'utilisation de nouveaux logiciels, soit l'augmentation de capacité d'accueil dans les formations liées à la sécurité et aux soins à la personne. En réalité, il n'y a aucune volonté de révolution majeure au niveau des cartes des formations. Ces filières répondent aux besoins en main d'œuvre de ces professions en fort développement qui génèrent très souvent des emplois pénibles et précaires. Aucune ambition nouvelle pour les jeunes de lycée professionnel contrairement au discours martelé.

5. La transformation progressive et accompagnée des filières peu insérantes.

Le ministère indique les taux de scolaires au chômage 7 mois après l'obtention du diplôme (57 % pour les CAP et 46 % pour les bacheliers). Ce sont des chiffres bruts. **Le taux d'insertion professionnelle des scolaires est inférieur à celui des apprentis 7 mois après l'obtention du diplôme mais identique à 12 mois.** Pourquoi ne pas citer tous les indicateurs ? Le taux d'abandon (30 % apprentis, 10 % scolaire) ; le taux de réussite aux examens (10 points de moins en moyenne pour les apprentis) ; le coût d'un jeune en fonction de son statut ; etc. **Cette notion de filières peu insérantes permet de mettre en place une attaque sans précédent contre la filière GA.**

6. Un partenariat renouvelé avec les entreprises pour favoriser l'insertion des jeunes.

Les partenariats avec les milieux professionnels existent depuis de nombreuses années et se sont particulièrement renforcés avec la création du bac pro. Ces relations peuvent être regroupées en 4 catégories : conception des diplômes, rôle des entreprises dans la formation, activité dans le cadre de l'orientation et la découverte des métiers ou encore tout ce qui tourne autour du « goût d'entreprendre ». Les professionnels participent ainsi à la conception des diplômes et ont une part de plus en plus grande dans le processus de formation et de certification des jeunes. Les branches professionnelles sont associées par les régions pour les cartes de formations.

Depuis de nombreuses années, des critiques récurrentes se développent sur le modèle de l'enseignement professionnel qui ne serait pas assez proche de l'entreprise et de ses besoins. Ces critiques ont souvent pour objectif de mettre en avant l'apprentissage qui, par sa nature, met l'entreprise au cœur du système de formation. Cette orientation se renforce avec l'actuelle réforme sur l'apprentissage, réforme qui répond avant tout aux demandes de flexibilité des organisations patronales.

6 - SNUEP-FSU Nantes

n°67 novembre 2018

Au quotidien, les enseignant-es sont déjà en contact étroit avec les entreprises pour accompagner les élèves lors de la recherche et le suivi des PFMP, lors de projets pédagogiques ou encore pour les jurys d'examen.

7. Un CAP en 1, 2 ou 3 ans en fonction du profil et des besoins de l'élève

Les élèves de CAP ont des profils multiples. Certains CAP accueillent des élèves tous issus de SEGPA quand d'autres, avec un taux de pression élevé, sélectionnent des jeunes avec de très bons dossiers scolaires. La réforme a pour objectif de supprimer les sections spécifiques à public ciblé, pour réduire le nombre de divisions : tous les élèves préparant le CAP seraient dans le même groupe classe, quelque soient leurs profils. Le temps de formation pour préparer le CAP ne sera plus fixe, certains élèves passeront les épreuves au bout d'un an, d'autres au bout de 2 ans et les derniers en 3 ans. Cette possibilité de durée variable sera offerte aux élèves d'une même classe. Le ministre crée le mixage des temps de formation !

Pour le SNUEP-FSU, les structures de formation en 1, 2 ou 3 ans doivent être distinctes, les progressions pédagogiques étant nécessairement différentes. Cela nécessite des postes supplémentaires que le ministère refuse de déployer. Ce sont les élèves de CAP et les professeurs de lycée professionnel qui vont en pâtir. De même, les inclusions doivent être pensées et construites avec les enseignant-es.

8. Les taux d'insertion de chaque formation rendus publics pour éclairer le choix des familles

Les taux d'insertion à 7 mois sont ceux utilisés par le gouvernement pour plébisciter l'apprentissage : 7 apprentis sur 10 sont en emploi 7 mois après le diplôme, cela concerne 1 lycéen pro sur 2. 45 % des apprentis diplômés travaillent dans l'entreprise où ils ont effectué leur apprentissage quand 19 % des lycéens diplômés sont en emploi dans une entreprise où ils ont effectué un stage.

Il est important de souligner que le diplôme permet une meilleure insertion (15 à 20 points d'écart) et de rappeler que pour entrer en apprentissage il faut signer un contrat de travail. A l'entrée en apprentissage, on retrouve les mêmes discriminations qu'en recherche d'emploi.

9. Une 2nde pro organisée par familles de métiers pour un parcours plus progressif et plus lisible

Dans ce schéma, la classe de 2nde est perçue comme propédeutique à l'apprentissage : le LP "dégrossit les élèves" et les employeurs recrutent les « meilleurs » en apprentissage pour les 2 dernières années de BAC Pro. Les « moins bons » restent en LP.

Une famille de métiers rassemble plusieurs spécialités de baccalauréat professionnel regroupées sur la base de compétences professionnelles communes qui seront acquises en seconde.

Ces classes provoquent une déprofessionnalisation de la voie professionnelle sous statut scolaire : ceux qui iront en apprentissage « compenseront » cette année par 2 ans de formation à 50 % en entreprises. Pour ceux qui continueront sous statut scolaire, ce sera une perte d'heures d'enseignement professionnel qui contraindra les collègues à centrer leur enseignement uniquement sur les enseignements favorisant une insertion immédiate. L'objectif est donc aussi de centrer le diplôme du bac pro sur l'insertion professionnelle, au détriment de l'autre finalité : la poursuite d'études.

La gestion des flux d'élèves vers les classes de premières sera une usine à gaz : tous les élèves pourront-ils poursuivre vers le métier choisi en fin de 2nde sans changer d'établissement, voire de ville ? Ou bien leur "choix" ne sera-t-il pas finalement déterminé par le nombre de places disponibles ?

La lisibilité sera moindre pour certains diplômes, selon l'intitulé choisi pour leur "famille" d'accueil.

10.Des enseignements généraux contextualisés et mieux articulés avec les enseignements professionnels grâce à de la co-intervention de professeurs

Aucun bilan des EGLS, rarement mis en place et souvent de manière inopérante, n'a été tiré. De plus, les remontées sont très insatisfaisantes sur l'utilisation actuelle de l'AP. Malgré cela, le MEN impose de la co-intervention pour donner du sens aux apprentissages et rendre concrets les enseignements généraux dans une perspective professionnelle. Le ministère dit vouloir renforcer l'accompagnement de chaque élève.

Le MEN fait fi de l'existant, car les collègues d'EG utilisent déjà fréquemment des thématiques liées aux Enseignements Professionnels pour "concrétiser" leurs enseignements.

L'ensemble des disciplines est mis à contribution, en perdant des heures d'enseignement, pour financer des dispositifs qui n'ont jamais fait leurs preuves, y compris pour renforcer l'accompagnement individuel.

Aucun choix ou liberté pédagogique n'est laissé aux équipes pour bâtir leur co-intervention, ce sont les emplois du temps qui en décideront et non les besoins ou projets pédagogiques.

Les Enseignements Généraux sont mis au service des Enseignements Professionnels dans une vision purement utilitariste.

Un enseignement en co-intervention nécessite un temps de préparation commun entre les enseignant-es concernés engendrant une charge de travail supplémentaire.

11.En classe de terminale, le choix offert entre un module d'insertion professionnelle et un module poursuite d'études pour préparer l'avenir

En parallèle de la mise en place de la loi ORE, défavorable aux poursuites d'études ailleurs qu'en BTS pour les bachelier-es professionnel-les, le MEN met en place 2 modules en Terminale : un pour une insertion professionnelle immédiate après le BAC, l'autre pour une poursuite d'études.

L'alternance PFMP/lycée sera différente pour les élèves au sein d'une même classe suivant le module choisi puisque les élèves en module « insertion professionnelle » pourront partir davantage en entreprise.

Cette mesure est, pour le SNUEP-FSU, une institutionnalisation du tri social des élèves : un module pour les élèves "adaptés" au système qui auront le droit de tenter de poursuivre, et un modèle pour les élèves en difficultés, qu'on pousse très vite vers la sortie, parfois avant leur majorité, sans garantie de trouver in fine des contrats de travail : quels seront les effets de ce module "insertion pro" sur les embauches ?

Autre question : que vont devenir les élèves qui auront suivi le module "poursuite d'étude" et qui seront refusés sur Parcoursup ?

On assiste à un abandon pur et simple de la double finalité des diplômes, et cette mesure est une arme de dissuasion face aux velléités de poursuite d'études des élèves de la voie pro : qu'il soit effectué en fin de 1^{ère} ou en début de terminale, le choix du module interviendra à un moment où le chemin vers le Supérieur semble encore bien long à nombre d'élèves de cette voie.

Enfin, le statut des PLP est très clair au sujet du suivi des PFMP. Si certains élèves partent en entreprise pendant que l'autre partie de la classe est en cours, le suivi des élèves en entreprise devra être rémunéré car l'enseignant-e ne sera pas libéré.

12.Réalisation d'un Chef d'Œuvre présenté au Bac Pro

Par cette mesure, le MEN tente un rapprochement avec sa récente réforme du Bac Général et la création d'une épreuve appelée "Le Grand Oral". Mais la réalisation d'un Chef d'Œuvre fait davantage penser aux méthodes du compagnonnage.

Beaucoup de questions restent à régler sur ce chef d'œuvre, notamment sur les modalités pratiques de réalisation et le financement nécessaire. De plus qu'est-ce qu'un Chef d'œuvre pour les élèves de Conduite routière, de logistique, de vente ou de GA ?

Il n'est pas question pour le SNUEP-FSU de renier les apports réels de la démarche pédagogique dite "de projet" que nous mettons déjà en œuvre



quotidiennement et dont nous sommes les précurseurs dans l'école. Pour autant, cette démarche pédagogique n'est pas la seule et unique susceptible de fonctionner auprès de nos élèves. Systématiser une démarche pédagogique plutôt que de laisser les enseignant-es, concepteurs de leurs enseignements, les adapter à leur public, au gré des groupes classes et en fonction de leur ressenti, relève davantage de l'injonction et de l'entrave à la liberté pédagogique.

CONCLUSION

Dans le dossier de presse était aussi présentées les grilles horaires élèves. Lors du CSE du 10/10/18, les grilles proposées par le ministère ont été rejetées. Il y a une baisse de 13 % des heures pour les élèves. Cette réforme va permettre au ministère de tenir les objectifs du gouvernement de suppression de postes de fonctionnaires. La formation professionnelle initiale sous statut scolaire est attaquée :

- Les familles de métiers en seconde limiteront l'enseignement professionnel aux compétences professionnelles communes.
- L'enseignement général sera utilitariste, un exemple simpliste donné par le ministre : en restauration, composition d'un menu avec un PLP lettre-histoire et un PLP restauration.
- Les heures de co-intervention sont prises sur les dotations math-sciences, lettre-histoire et enseignement professionnel.
- Le chef d'œuvre se fera aussi sur le temps d'enseignement professionnel.
- Les poursuites d'études seront limitées pour les bacheliers pro par le module choisi en première (insertion ou poursuite d'étude) et par parcoursup.

Le SNUEP-FSU et la FSU continueront de combattre cette réforme de toutes les façons : mobilisations (27 septembre, 9 octobre, 12 novembre) et dans les instances (CTA, CTM, etc.). Pour peser sur la politique du Ministère et faire entendre votre voix : votez pour le SNUEP-FSU et la FSU aux élections professionnelles 2018.

Situation particulière de la section GA

Dès la présentation du projet de création de la filière GA, des critiques vives ont été émises et portées dans toutes les instances. Ce « nouveau » diplôme a d'ailleurs été imposé contre l'avis de la profession et malgré un vote négatif au CSE. Les critiques se sont vite concrétisées en difficultés majeures, réelles et prévisibles du point de vue des conditions d'études des jeunes comme des conditions de travail des personnels. Huit ans après, cette filière est un échec cuisant. Elle n'est ni attractive, ni insérante et prépare très mal aux sections STS.

Le ministère a enfin décidé de s'atteler à ce sujet. Il a envoyé des consignes précises aux rectorats pour réduire de 50 % sur 4 ans le nombre de sections de GA. Les premières réductions drastiques auront lieu à la rentrée 2019, sans qu'aucune proposition de créations de nouvelles ouvertures soient matériellement prévues et sans qu'aucun plan de reconversion, de formation, ni de « mobilité » au

sens de départs avantageux, ne soient concrets pour les personnels.

Actuellement, 4 700 ETP sont affectés sur le bac pro GA. Le ministère annonce d'ores-et-déjà 1 000 départs en retraites qui ne seront pas remplacés d'ici 2022 et la suppression de 500 postes actuellement occupés par des contractuels. Selon les services, ils espèrent de nombreuses reconversions en tant que Professeur-es des Ecoles et des départs volontaires vers d'autres fonctions publiques ou vers le privé.

Pour les enseignant-es

Enseigner dans une nouvelle formation ou une formation qui évolue nécessite l'adhésion de l'enseignant-e et une formation adaptée.

La mise en place du bac pro GA est l'exemple type d'une évolution qui n'a pas été anticipée du point de vue des personnels. Les enseignant-es n'ont pas été accompagnés de manière satisfaisante.

Adhésion au SNUEP-FSU

Trois possibilités :
par carte bancaire, par prélèvement automatique ou par chèque sur www.nantes.snupef.fr



Fin des 3^{ème} PEP

Un nouveau nom pour les troisièmes : 3^{ème} prépa métier. Encore une réforme pour les troisièmes en LP. Actuellement, nous ne connaissons pas les détails de cette n-ième réforme mais le ministère a annoncé la fin des DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers de l'Alternance) et l'augmentation des périodes en entreprise. La fin des DIMA (apprentissage à 15 ans) est un mandat du SNUEP-FSU. **L'augmentation des périodes en entreprise va diminuer la formation des élèves. Comment les préparer convenablement au DNB avec moins d'heures ? Quelle orientation pour ces élèves ? Uniquement le CAP ?**